

COMMUNICATION AVRIL 2017

Table des matières

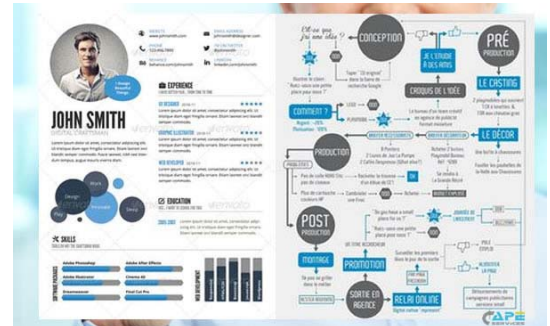
Cadres, retrouver un emploi après 50 ans, une « galère » ?2
 La retraite peut faire « peur »2
 Des chiffres : Chez CAPE SERVICES 53% des consultants ont plus de 45 ans3
 3 « astuces » : seniors, savoir se vendre3
 ENTRETIEN AVEC MICHEL REINE, expert immobilier4
 Quel est votre parcours professionnel ?4
 ZOOM SUR : Nouvelle Convention Collective de branche des salariés en portage salarial5



Cadres, retrouver un emploi après 50 ans, une “galère” ?

Pas forcément, cela dépend d'une part de l'état d'esprit dans lequel on se trouve et d'autre part de l'expérience acquise.

Les personnes qui ont travaillé plus de vingt-cinq ans ont forcément été confrontées à des difficultés, ont su gérer des situations de crise ou faire face à des imprévus. Toutes ces **expériences** qui ont enrichi le parcours professionnel **doivent être valorisées** pour sortir rapidement d'une période de chômage.



Valoriser son expérience c'est faire l'inventaire de ses compétences significatives tout en adoptant un **vocabulaire adapté aux nouvelles exigences du marché du travail**. Par exemple parler d'indicateurs de performance et donner des chiffres clés, de travail en réseau ou de management des équipes à distance ...

Une fois ce travail réalisé, le **choix du statut professionnel** est tout aussi primordial. Pour rebondir, les cadres seniors peuvent envisager de changer de statut et passer en portage salarial afin de maximiser leurs chances de retour à l'emploi. En effet, le prérequis du portage est **l'autonomie et l'expérience**.

Les cadres autonomes peuvent proposer leurs compétences aux entreprises quelques jours par mois pour des **missions d'expertise** ou à temps plein. D'ailleurs c'est parfois leurs anciens employeurs qui les embauchent en portage car ces entreprises ont perdu **le savoir-faire des seniors**.

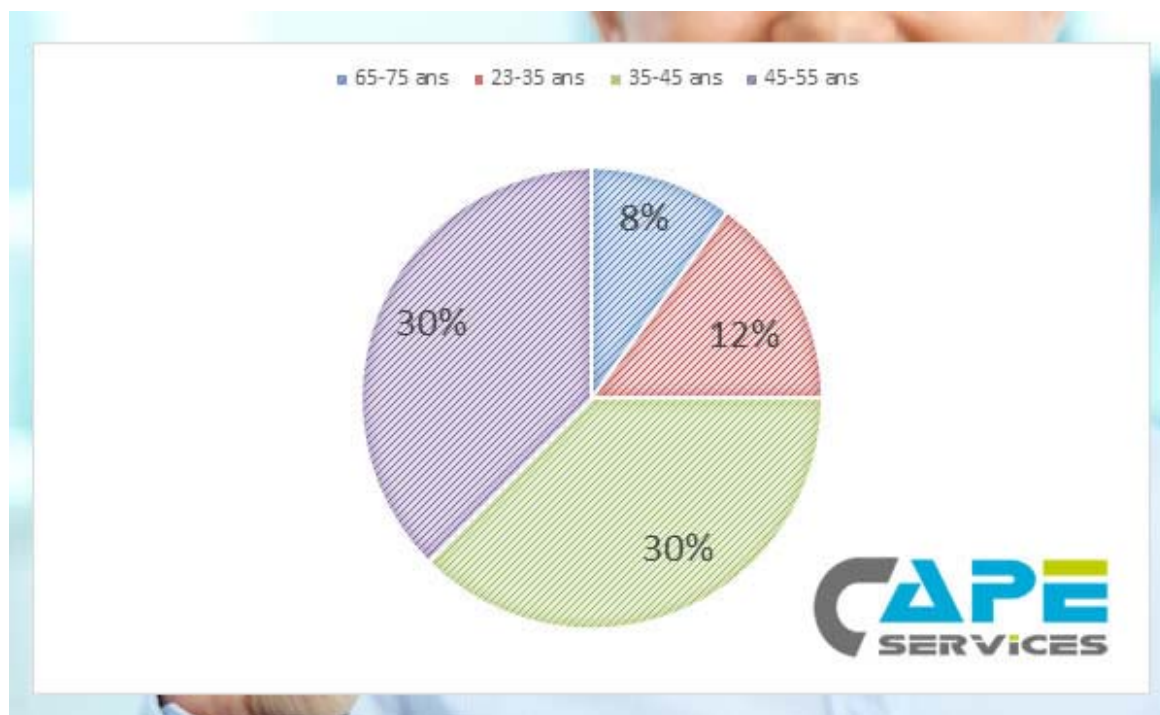
La retraite peut faire « peur »

Et si c'était le manque d'activité professionnelle qui poussait les seniors vers la reprise de leur emploi?

Certains ont besoin de se sentir utiles en continuant à travailler ou veulent une phase de transition avant de passer en retraite Le portage salarial offre cette possibilité, à savoir continuer à travailler et donc de garder la même couverture sociale tout en cumulant une retraite.

Le portage salarial peut également servir à valider quelques trimestres manquants pour bénéficier d'une retraite à taux plein puisque le cadre autonome en portage cotise aux mêmes conditions qu'un salarié.

Des chiffres : Chez CAPE SERVICES 53% des consultants ont plus de 45 ans



3 « astuces » : seniors, savoir se vendre

- **En entretien ou sur votre CV**, ne pas mentionner les expériences anecdotiques mais mettre en valeur les années significatives.
- **Lors d'un entretien se projeter vers le futur.** Adieu la nostalgie des belles années, demain ce sera encore mieux ! Grâce par exemple aux outils informatiques qui permettent de travailler à distance ou de partager facilement ses connaissances.
- **Si dans un entretien vous vous sentez déstabilisé**, reformulez la question et gardez le sourire, cela vous laisse quelques minutes pour réfléchir à une réponse positive.

ENTRETIEN AVEC MICHEL REINE, expert immobilier

Quel est votre parcours professionnel ?

A 42 ans j'ai fait l'objet d'une mesure de licenciement après d'importants changements dans la structure qui m'employait.

Mes recherches d'emploi n'ayant pas abouti, j'étais décidé à créer une structure pour me permettre d'exercer dans mon domaine de compétences. Mon entourage et surtout mon banquier m'ont fortement déconseillé de quitter le statut de salarié, c'est alors qu'il y a une vingtaine d'années j'ai découvert le portage salarial avec CAPE SERVICES.

J'ai tout de suite été séduit par le principe de fonctionnement : simple et surtout sans risque financier. Ainsi pendant près de 20 ans j'ai exercé en indépendant. J'étais un cadre salarié sans contrainte hormis celle de réaliser au mieux les missions confiées par divers donneurs d'ordres. J'avais certes la possibilité de créer une structure juridique, mais sans intérêt de par la complexité administrative.

Aujourd'hui à 64 ans je suis un retraité cadre salarié.



ZOOM SUR : Nouvelle Convention Collective de branche des salariés en portage salarial

Depuis décembre 2016, le portage salarial est reconnu comme une branche d'activité professionnelle

- ▶ Le portage salarial, cette forme d'emploi innovante, a souffert pendant longtemps d'un manque de reconnaissance et de notoriété. Il est maintenant légiféré et bien encadré par l'ordonnance d'avril 2015, ratifiée par une loi travail en juillet 2016.
- ▶ Depuis le 1^{er} décembre 2016, le portage salarial est reconnu comme une branche d'activité professionnelle.
- ▶ **La convention collective spécifique au portage a vu le jour le 15 Mars 2017.**
Cette convention est conclue pour cinq ans dans un premier temps et pourra devenir à durée indéterminée à l'issue des 5 ans.

Ce résultat montre bien l'importance que les pouvoirs publics accordent au portage salarial, qu'ils considèrent comme un secteur d'avenir pour l'emploi permettant d'apporter une protection sociale maximale à des professionnels indépendants et autonomes.

De plus amples détails et informations suivront très vite sur le site Cape Services